



REVUE d'AMSSNuR

Janvier – Juin 2021

- N° 3 -

Royaume du Maroc



Chef du Gouvernement



Agence Marocaine de Sûreté et de
Sécurité Nucléaires et Radiologiques

REVUE d'AMSSNuR

Janvier – Juin 2021

- N° 3 -

ÉDITORIAL

Chers partenaires,

Nous avons le plaisir de vous adresser cette revue qui, nous l'espérons, vous permettra d'apprécier tous les efforts déployés par l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) durant le premier semestre de l'année 2021 afin de protéger l'Homme et l'environnement contre les risques liés aux sources de rayonnements ionisants.

Pendant ce semestre, AMSSNuR a entamé la phase finale de la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2021. Dans ce sens, AMSSNuR a réalisé des avancées importantes dans tous ses programmes d'activités et ses projets.

Sur le plan de la réglementation, ce semestre a été marqué par la publication du premier décret n°2-20-131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II pris en application de la loi n°142-12.

Par ailleurs, AMSSNuR a soumis au Chef du Gouvernement les trente-trois derniers projets de textes réglementaires élaborés dans le cadre du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire (CCR). Ces projets de textes réglementaires viennent s'ajouter aux vingt-trois projets élaborés depuis 2017 et déjà soumis au Chef du Gouvernement.

Afin de garantir un niveau élevé de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, AMSSNuR a poursuivi ses actions de contrôle, notamment les autorisations et les inspections des activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants. Durant ce semestre, AMSSNuR a délivré 723 autorisations et a inspecté 48 activités et installations. De plus, elle a finalisé l'élaboration du projet de Plan d'Intervention en cas de Situation d'Urgence Nucléaires ou Radiologiques dans le cadre de l'appui qu'elle fournit à l'Etat.

Dans le but de communiquer de manière efficace et transparente avec le grand public et les parties prenantes, AMSSNuR a lancé une série de réunions virtuelles thématiques avec l'organisation d'un webinaire sur les rôles et les



responsabilités des acteurs concernés par la protection de l'environnement. Cette action lui permettra d'avoir un contact direct avec le public malgré la situation pandémique actuelle.

En matière de coopération, AMSSNuR a assuré la présidence de la 16ème réunion du comité du pilotage du Forum des Organismes de Réglementation nucléaire en Afrique (FNRBA) pour la validation des plans d'action des 6 groupes thématiques dudit forum. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la volonté d'AMSSNuR de se positionner comme une autorité réglementaire exemplaire en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

Par ailleurs, le Forum des Organismes de Réglementation nucléaire en Afrique (FNRBA), présidé par le Royaume du Maroc, a obtenu le statut d'Observateur à la 65ème session ordinaire de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), et ce, sur la base de son rôle dans l'amélioration, le renforcement et l'harmonisation de la radioprotection, de l'infrastructure réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et de la culture de sécurité parmi ses États membres africains.

Dans l'optique de maintenir les compétences humaines, AMSSNuR contribue à l'amélioration de la qualité de la formation en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques au Maroc. Nous vous invitons d'ailleurs à découvrir les actions que nous avons mises en œuvre pour accompagner les acteurs nationaux concernés par ce type de formation dans ce troisième numéro de la revue d'AMSSNuR.

Bonne lecture.
Dr. Khammar MRABIT

ACTUALITES D'AMSSNuR.....9

- AMSSNuR signe une convention de partenariat pour la dématérialisation, via PortNet, des demandes d'autorisation de sources de rayonnements ionisants
- Signatures de deux conventions de partenariat avec le Pôle DGSN/DGST et la Gendarmerie Royale
- Adoption en Conseil du Gouvernement du décret n° 2-20-131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II pris en application de la loi n° 142-12
- 9ème réunion du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (CCR)
- AMSSNuR signe une convention de partenariat dans le domaine de la formation en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques avec l'Université Ibn Tofail de Kénitra
- AMSSNuR signe une convention de partenariat dans le domaine de la formation en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques avec l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès
- Participation du Royaume du Maroc à l'exercice ConvEx-2b
- Atelier National sur l'examen du projet de Plan National d'Intervention en cas de Situations d'Urgence Nucléaire ou Radiologique (PNI-SUNR)
- AMSSNuR et l'Université Internationale de Rabat signent une convention de partenariat dans le domaine de la formation en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques
- Trois employés d'AMSSNuR lauréats de la formation régionale post universitaire en sûreté radiologique et en contrôle des sources de rayonnements ionisants
- AMSSNuR et USMBA de Fès organisent une conférence sur le thème « Nucléaire et Santé »
- AMSSNuR participe à la douzième réunion des Autorités Réglementaires Nucléaires Arabes
- AMSSNuR signe une convention de partenariat dans le domaine de la formation en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques avec l'Université Hassan Premier de Settat

FAITS MARQUANTS21

- Activités de contrôle réglementaire
- Publication au Bulletin Officiel n°6968 du décret n° 2-20-131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II pris en application de la loi n° 142-12
- Dernière réunion du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire
- AMSSNuR dresse le bilan de ses réalisations au titre du plan stratégique 2017/2021
- Le Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique, observateur lors de la 65ème Conférence Générale de l'AIEA
- AMSSNuR, Centre Collaborateur de l'AIEA pour le renforcement des capacités en matière de sécurité nucléaire

FLASH REGLEMENTATION28

- Mise à niveau du cadre réglementaire

STRATEGIE DE FORMATION EN SURETE ET S2CURIT2 NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES.....	35
---	----

WEBINAIRES	44
------------------	----

- AMSSNuR a organisé un atelier sur l'optimisation de l'exposition médicale en collaboration avec la Commission Européenne
- Le Directeur Général d'AMSSNuR préside un webinaire de l'AIEA sur les urgences déclenchées par des événements de sécurité nucléaire
- AMSSNuR organise un webinaire sur la protection de l'environnement : le rôle et les responsabilités des acteurs concernés

CONCLUSION	48
------------------	----

■ ACTUALITÉS



AMSSNuR signe une convention de partenariat pour la dématérialisation, via PortNet, des demandes d'autorisation de sources de rayonnements ionisants

5 janvier 2021



Dans le cadre de la simplification des procédures administratives et de l'accélération de la transformation digitale amorcée lors de la pandémie de la Covid-19, AMSSNuR a procédé à la signature à distance, le 5 janvier 2021, avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) et la société PortNet S.A d'une convention de partenariat pour la dématérialisation, via PortNet, des demandes d'autorisation d'importation, d'exportation ou de transit des sources de rayonnements ionisants déposées auprès d'AMSSNuR, ainsi que l'échange, via PortNet, des résultats de contrôle.

Cette convention a pour objectifs la simplification et la digitalisation des procédures de contrôle à l'importation et à l'exportation à travers l'échange informatisé des données via le Guichet Unique National

des Procédures du Commerce Extérieur PortNet, l'amélioration des délais d'instruction des dossiers d'autorisations délivrées par AMSSNuR, notamment en ce qui concerne l'import-export et le transit desdites sources, ainsi que l'offre d'un parcours digital et simplifié pour l'utilisateur. A long terme, cette convention permettra d'institutionnaliser la collaboration entre les trois parties prenantes en vue de mener à bien leurs missions respectives au service de l'économie nationale d'une manière et sécurisée.

Il est à rappeler qu'AMSSNuR a initié, en 2020, le développement d'un système d'information intégré de gestion des activités réglementaire et de contrôle dans le but d'appuyer les programmes métiers d'AMSSNuR qui visent... [Lire plus](#)

Signature de deux conventions de partenariat avec le Pôle DGSN/DGST, l'Institut de Criminalistique de la Gendarmerie Royale (ICGR)

3 février 2021



Dans le cadre du développement de la coopération institutionnelle au niveau national, l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a signé le 3 février 2021 à Rabat une convention de partenariat avec le pôle la Direction Générale de la Sûreté Nationale/ Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGSN/DGST). Il s'agit d'un accord de coopération signé par M. Khammar Mrabit, Directeur Général d'AMSSNuR et M. Abdellatif Hammouchi Directeur Général de la Sûreté Nationale et Directeur Général de la Surveillance du Territoire.

L'objectif de cette convention, qui constitue une étape importante de la mise en œuvre des orientations de l'étude réalisée par AMSSNuR, sur la stratégie de formation théorique et pratique dans les

domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques est de mettre en place des programmes de formation spécialisée en matière de police technique et scientifique.

Ces programmes sont inscrits dans le cadre du renforcement des capacités nationales en sûreté et sécurité et d'accompagnement des autorités de sécurité en termes de préparation des ressources humaines et des compétences nécessaires aux contrôles et aux interventions d'urgence nucléaire ou radiologique. Ils ont été identifiés à l'issue de l'étude réalisée par AMSSNuR en 2019 pour évaluer le nombre de personnes à former ou à qualifier conformément aux orientations de la loi n° 142-12 et des recommandations de l'AIEA.

[Lire plus..](#)

Adoption en Conseil du Gouvernement du décret n° 2-20-131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II pris en application de la loi n° 142-12

4 février 2021



Le Conseil du Gouvernement a approuvé, le 4 février 2021, le projet de décret n° 2.20.131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II.

Ce décret élaboré par l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR), dans le cadre des travaux du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (CCR), a fait l'objet, avant sa soumission au Chef du Gouvernement, d'un examen et d'une évaluation par des experts internationaux de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et de l'Union Européenne (UE), afin de s'assurer de sa conformité aux normes et aux engagements internationaux en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques auxquels notre pays a souscrit.

L'approbation de ce décret représente un début positif pour la mise à niveau du cadre réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques du Royaume du Maroc, qui est l'un des principaux objectifs du plan stratégique d'AMSSNuR pour la période 2017-2021. Dans ce sens, AMSSNuR adopte une démarche de concertation, impliquant tous les départements ministériels, les organisations professionnelles concernés, pour l'élaboration et la soumission au Chef du Gouvernement de tous les textes réglementaires nécessaires à la mise en application de la loi n°142-12.

En effet, le décret n°2-20-131 a été élaboré en application de la loi n°142-12 relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques et à la création d'AMSSNuR, qui a été promulguée par dahir n° 1-14-149 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014) [Lire plus](#)

9ème réunion du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (CCR)

4 février 2021



Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2021 visant la mise à niveau du cadre réglementaire, l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé le 4 février 2021, à Rabat, la 9ème réunion plénière du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (CCR), dont l'ordre

du jour a porté sur la présentation, la discussion et l'approbation technique de sept projets d'arrêtés et de trois projets de prescriptions techniques. [Lire plus](#)

AMSSNuR signe une convention de partenariat dans le domaine de la formation en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques avec l'Université Ibn Tofail de Kénitra

23 février 2021



Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, le Directeur Général d'AMSSNuR, Dr. Khammar Mrabit, a signé, le mardi 23 février 2021, une convention de partenariat avec le Professeur Azzedine El Midaoui, Président de l'Université Ibn Tofail de Kénitra (UIT).

A l'occasion de la signature de cette convention, les deux parties ont exprimé leur volonté d'associer leurs efforts pour mettre en œuvre cette stratégie et renforcer l'offre

de formation en sûreté et sécurité et ce, afin de répondre aux besoins identifiés tant au niveau national que régional, en Afrique notamment, lesquels sont estimés à plus de 14 000 personnes pour les cinq années à venir.

Elaborée par AMSSNuR et présentée à son Conseil d'Administration en novembre 2019, cette stratégie s'est appuyée sur les orientations royales en matière de formation professionnelle et de développement des compétences dans tous les domaines socio-économiques. [Lire plus](#)

AMSSNuR signe une convention de partenariat dans le domaine de la formation en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques avec l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès

5 mars 2020



Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, le Directeur Général d'AMSSNuR, Dr. Khammar Mrabit, a signé, le 5 mars 2021 à Fès, une convention de partenariat avec le Professeur Radouane Mrabet, Président de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès (USMBA).

A l'issue de la signature de cette convention, les deux parties ont exprimé leur volonté d'associer leurs efforts pour mettre en œuvre cette stratégie et renforcer l'offre de formation en sûreté et sécurité et ce, afin de répondre aux besoins identifiés tant au niveau national que régional, en Afrique notamment, lesquels sont estimés à plus de 14 000 personnes pour les cinq années à venir.

Elaborée par AMSSNuR et présentée à son Conseil d'Administration en novembre 2019, cette stratégie s'est appuyée sur les orientations royales en matière de formation professionnelle et de développement des compétences dans tous les domaines socio-économiques.

Dans sa démarche de mise en œuvre de cette stratégie, AMSSNuR a initié plusieurs accords de coopération avec les ministères et les autorités nationales concernés ainsi qu'avec des Universités. Ces accords, a rappelé Dr. Khammar Mrabit, visent le renforcement des compétences au niveau national dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques ainsi que la coopération en Afrique. [Lire plus](#)

Participation du Royaume du Maroc à l'exercice ConvEx-2b

9 – 11 mars 2021



Dans le cadre de la convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique, AMSSNuR a participé, en étroite collaboration avec les départements ministériels concernés, à l'exercice ConvEx-2b de l'Agence Internationale de l'Energie

Atomique (AIEA) qui s'est déroulé du 9 au 11 mars 2021.

Cet exercice est du deuxième niveau de complexité des exercices organisés par l'AIEA ayant pour objectif spécifique de tester les arrangements internationaux en matière de fourniture d'assistance en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique. [Lire plus](#)

Atelier National sur l'examen du projet de Plan National d'Intervention en cas de Situations d'Urgence Nucléaire ou Radiologique (PNI-SUNR)

9 – 11 mars 2021



L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) organise du 29 mars au 2 avril 2021, avec le soutien de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), un atelier national sur l'examen du projet de Plan National d'Intervention en cas de Situations d'Urgence Nucléaire ou Radiologique (PNI-SUNR).

Toutes les parties prenantes nationales concernées par les situations d'urgence nucléaire et radiologique prennent part à cet atelier, notamment le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, le Ministère de la Santé et le Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires. [Lire plus](#)

AMSSNuR et l'Université Internationale de Rabat signent une convention de partenariat dans le domaine de la formation en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques

5 avril 2021



Dans le cadre du renforcement de son partenariat avec les acteurs nationaux de la formation et de l'enseignement supérieur, AMSSNuR a signé, le 5 avril 2021, une convention de coopération avec l'Université Internationale de Rabat (UIR) qui vise à associer les efforts des deux parties pour mettre en œuvre quelques axes de la stratégie de formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, réalisée en 2019 et présentée à son Conseil d'Administration.

Signée par M. Khammar Mrabit, Directeur Général d'AMSSNuR, et M. Nouredine Mouaddib, Président de l'UIR, cette convention a pour objectif de mettre en place des programmes de formation en sûreté et sécurité et ce, afin de répondre en partie aux besoins identifiés tant au niveau national que régional, en Afrique notamment, lesquels

besoins sont estimés à plus de 14 000 personnes pour les cinq années à venir pour le Maroc.

A cette occasion, les deux parties ont confirmé leur engagement et leur volonté de concevoir des programmes de formation initiale et continue conformes aux exigences réglementaires nationales et aux standards de l'AIEA et d'explorer ensemble la possibilité de réaliser une académie africaine en sûreté et sécurité notamment à travers des chaires, une école doctorale, des masters exécutifs et des licences professionnelles adaptés aux besoins nationaux et africains.

Dans ce cadre, M. Nouredine Mouaddib, a souligné la capacité de l'UIR et son agilité pour élaborer une ingénierie pédagogique et de formation pour mettre... [Lire plus](#)

AMSSNuR et USMBA de Fès organisent une conférence sur le thème « Nucléaire et Santé »

11 avril 2021



Dans le cadre de la coopération nationale, en particulier avec les institutions de formation universitaires, l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé le 11 avril à Fès, en coopération avec l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès (USMBA) et le Centre des Etudes, de Recherche et de Dialogue Public (CERDP) une conférence-débat sur le thème « Nucléaire et Santé ».

Organisée suite à la signature d'une convention de partenariat entre l'AMSSNuR et l'USMBA de Fès pour la mise en place de programmes de formation dans les domaines de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques, et tenue à la fois en présentiel et à distance, cette conférence vise à sensibiliser le public sur l'utilisation sûre et sécurisée, des techniques nucléaires et radiologiques dans le domaine médical, à travers différentes interventions des experts nationaux et internationaux spécialisés dans

les domaines de la médecine, de la recherche, de l'enseignement et de la réglementation, notamment Son Excellence Rafael Mariano Grossi, Directeur Général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), Dr. Khammar Mrabit, Directeur Général d'AMSSNuR, Dr. Redouane Mrabet, Président de l'USMBA de Fès, Dr. Hind Aschawa, Présidente de l'Association Marocaine de Médecine Nucléaire, Dr. Nadia Alaoui Ismaili, Chef de service de Médecine Nucléaire au Centre Hospitalier Universitaire Hassan II de Fès et Dr. Hicham Harrass, Professeur en Biophysique à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca.

Lors de cette conférence, à laquelle une centaine de participants ont pris part, les présentations ont porté sur le rôle de l'AIEA et l'application des dispositions des normes internationales. [Lire plus](#)

Trois employés d'AMSSNuR lauréats de la formation régionale post universitaire en sûreté radiologique et en contrôle des sources de rayonnements ionisants

23 avril 2021



Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021 de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) visant le développement et le maintien de ses capacités humaines et organisationnelles nécessaires à la mise en œuvre de son plan stratégique, trois employés d'AMSSNuR ont bénéficié de la formation régionale post universitaire en sûreté radiologique et en contrôle des sources de rayonnements ionisants (PGEC) organisée par le Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN), en partenariat avec l'École Mohammedia d'Ingénieurs (EMI) et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

Plusieurs institutions nationales ont collaboré pour la réussite de cette formation dont, la

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat, la Faculté des Sciences de Rabat, l'Institut National d'Oncologie Sidi Mohamed Ben Abdellah, le Centre Hospitalier Universitaire Ibn Sina, l'Hôpital Militaire Mohammed V et le Centre National de Radioprotection. De sa part, AMSSNuR, en tant qu'organisme réglementaire, a assuré la coordination du module IV de la PGEC à travers lequel elle a partagé son expérience en matière de contrôle des aspects de sûreté des sources de rayonnements ionisants et de radioprotection, elle a également apporté son appui technique et scientifique au CNESTEN, et ce pour assurer le renforcement des capacités et le partage des connaissances tant au niveau régional que national.

[Lire plus](#)

AMSSNuR participe à la douzième réunion des Autorités Réglementaires Nucléaires Arabes

18 mai 2021



L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a pris part, le mardi 18 mai 2021, aux travaux de la douzième réunion des Autorités Réglementaires Nucléaires Arabes organisée par le réseau des Autorités Réglementaires Nucléaires Arabes (ANNuR) et l'Agence Arabe de l'Energie Atomique (AAEA).

Tenue à distance et en langue arabe, cette réunion a porté sur des sujets d'importance accrue relatifs au contrôle réglementaire dans les domaines nucléaires et radiologiques et au développement des capacités humaines, techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer un haut niveau de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

Cette réunion a aussi identifié les actions concrètes que les États arabes devraient entreprendre en vue d'établir et/ou d'améliorer leur infrastructure réglementaire nationale, notamment par le

biais de l'éducation et de la formation.

En effet, cette réunion s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de "La stratégie arabe pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique" et en particulier du plan d'action du projet intitulé "Renforcement des cadres réglementaires et législatifs pour les activités nucléaires et radiologiques dans les pays arabes" qui a été approuvé par de hauts responsables de ces pays.

Les objectifs de cette réunion étaient d'évaluer le progrès réalisé par le réseau ANNuR, d'estimer les besoins actuels et futurs des autorités nucléaires arabes, de mettre en place un programme arabe de formation et de qualification des officiers de la sûreté radiologique et d'échanger les bonnes pratiques développées en termes de surveillance radiologique de l'environnement et de la notification rapide.

[Lire plus](#)

AMSSNuR signe une convention de partenariat dans le domaine de la formation en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques avec l'Université Hassan Premier de Settat

9 juin 2021



Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, le Directeur Général d'AMSSNuR, Dr. Khammar Mrabit, a signé, le 9 juin 2021 à Settat, une convention de partenariat avec Mme Khadija Essafi, Présidente de l'Université Hassan Premier de Settat (UH1).

Cette convention a pour objet de définir le cadre de coopération visant la contribution au développement et au maintien des compétences en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques et des garanties au profit des étudiants et du corps enseignant de l'UH1, notamment l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé et les autres établissements sous sa tutelle.

A cette occasion, Dr Mrabit a souligné que ce partenariat est l'illustration de la Haute Volonté Royale visant à promouvoir la formation professionnelle et le développement des compétences dans tous les domaines socio-économiques.

Dans ce cadre, AMSSNuR a élaboré et a présenté à son Conseil d'Administration en novembre 2019 la stratégie de formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, recommandée par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Cette stratégie vise à mettre en place les capacités humaines pour assurer sur le long terme un haut niveau de sûreté et de sécurité dans toutes les installations. [Lire plus](#)

FAITS MARQUANTS



FAITS MARQUANTS

Activités de contrôle

Depuis 2017, AMSSNuR entreprend plusieurs actions pour s'ériger en tant qu'autorité réglementaire indépendante, crédible et transparente. Lors de l'année 2020, AMSSNuR a renforcé ses activités de réglementation et de contrôle.

SÛRETÉ RADIOLOGIQUE



723

Autorisations

ont été délivrées par AMSSNuR pendant le premier semestre de l'année 2021. Ces autorisations ont concerné, entre autres, 22 grands projets de conception d'installations médicales (1 projet de médecine nucléaire, 2 projets de radiothérapie et 19 projets de radiologie), 4 grands projets des installations industrielles (3 installations de contrôle non destructif, 1 installation de traitement par ionisation)

22

Opérations d'inspection

ont été effectuées pendant le premier semestre de l'année 2021, couvrant 48 installations (sources de rayonnements) et activités sur la quasi-totalité des régions du Maroc. Ces inspections touchent à la fois les secteurs public et privé et couvrent différents domaines d'activités (médical, industriel, recherche et autres).

33

Projets de textes réglementaires

ont été élaborés et soumis au Chef du Gouvernement en 2021 pour approbation.

6

Conventions de coopération

ont été signés et mise à l'application par AMSSNuR et les parties prenantes.

Publication au Bulletin Officiel n°6968 du décret n° 2-20-131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II pris en application de la loi n° 142-12

المملكة المغربية

الحرية والديمقراطية

النشأة العامة

ISSN 0851 - 1195

طلب الاشتراك من المطبعة الرسمية الرباط - شالة الهاتف : 0537.76.50.25 - 0537.76.50.24 0537.76.54.13 الحساب رقم : 310 810 1014029004423101 33 المفتوح بالخزينة الإقليمية بالرباط في إسم المحاسب المكلف بمداخيل المطبعة الرسمية	تعريف الاشتراك		بيان النشرات
	في الخارج	في المغرب سنة شهر	
	فيما يخص النشرات الموجبة إلى الخارج عن الطريق العادي أو عن طريق الجو أو البريد الدولي السريع. تضاف إلى مبالغ التعريف المخصوص عليها بصفته مضارب إرسال كما هي محددة في النظام البريدي الجاري به العمل.	250 درهم 150 درهم 200 درهم 250 درهم 300 درهم	النشرة العامة نشرة الترجمة الرسمية نشرة الاتفاقيات الدولية نشرة الإعلانات القانونية والقضائية والإدارية نشرة الإعلانات المتعلقة بالتخطيط العقاري

تدرج في هذه النشرة القوانين والنصوص التنظيمية وكذلك المقررات والوثائق التي تفرض القوانين أو النصوص التنظيمية
الجاري بها العمل نشرها بالجريدة الرسمية

فهرست

نصوص عامة

الأمن والسلامة في المجالين النووي والإشعاعي.

مرسوم رقم 2.20.131 صادر في 13 من رجب 1442 (25 فبراير 2021) بشأن
التراخيص والتدابير والأنشطة والمنشآت ومصادر الإشعاعات المؤينة
المرتبطة بها المتضمنة للفئة الثانية

الملك العمومي المائي. - تحديد الضفاف الجرد.

قرار لوزير الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة رقم 34.21 صادر في 13 من
رجب 1442 (25 فبراير 2021) بتطبيق مقتضيات المادتين 4 و 5 من
المرسوم رقم 2.21.06 الصادر في 13 من رجب 1442 (25 فبراير 2021)
لتطبيق بعض أحكام الطيور الشريف رقم 1.59.301 بتاريخ 24 من
ربيع الثاني 1379 (27 أكتوبر 1959) في تأسيس صندوق وطني للتقاعد
والثأمين

Le cadre réglementaire marocain relatif à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques se voit renforcer suite à la publication récente au Bulletin Officiel n°6968 du décret n° 2-20-131 relatif aux autorisations et aux déclarations des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées relevant de la catégorie II pris en application de la loi n° 142-12.

En effet, ce décret élaboré par l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) dans le cadre des travaux du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (CCR), fixe les modalités d'octroi, de modification

et de renouvellement de l'autorisation des activités, installations et sources de rayonnements ionisants relevant des classes I,II,III et IV. Le texte de ce décret prévoit également des dispositions propres à l'activité de transport et de transit des matières radioactives à l'exception de la matière nucléaire, aux activités d'extraction et de traitement de minerais naturels, et aux activités de gestion des déchets radioactifs autres que le combustible nucléaire. Le décret détermine également les modalités de déclaration des installations et activités relevant de la classe V.

Adoptant une démarche participative impliquant tous les départements ministériels, les organisations professionnelles concernés, pour l'élaboration et la soumission au Chef du Gouvernement de tous les textes réglementaires nécessaires à la mise en application de la loi n°142-12, AMSSNuR a assuré l'examen et l'évaluation du contenu du décret n 2-20-131 en impliquant des experts internationaux de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et de l'Union Européenne (UE), et ce afin de garantir sa conformité aux normes et aux engagements internationaux en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques auxquels notre pays a souscrit.

FAITS MARQUANTS

Dernière réunion du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire



Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de mise à niveau du cadre réglementaire, AMSSNuR a organisé, en janvier, avril et juin 2021, trois réunions du CCR et une trentaine de réunions de groupes de travail thématique qui lui sont associés.

Ces réunions auxquelles ont pris part les représentants des départements, organismes et associations professionnelles concernés par la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques ont permis de présenter et discuter une trentaine de projets de textes réglementaires et ce, avant leur soumission au Chef du Gouvernement et par conséquent d'achever le chantier de mise à niveau du cadre réglementaire.

Le 15 juin s'est tenue la dernière réunion du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire, qui a clôturé les discussions sur les textes réglementaires avec les différentes parties prenantes. Ainsi, AMSSNuR a depuis sa création organisé 11 réunions relevant du CCR couvrant les 56 textes réglementaires élaborés par les équipes de l'Agence.

En effet, la mise à niveau du cadre réglementaire visant à expliciter toutes les dispositions de la loi n° 142-12 permettra d'encadrer les utilisations et les utilisateurs des sources de rayonnements ionisants dans les domaines de la santé, de l'industrie, des mines, de l'agriculture, du transport, de la recherche et de l'enseignement.

FAITS MARQUANTS

AMSSNuR dresse le bilan de ses réalisations au titre du plan stratégique 2017/2021



A travers le bilan de son plan quinquennal 2017/2021, AMSSNuR met la lumière sur les principales réalisations par axe stratégique, leur impact et plus-value sur le système réglementaire et les enjeux ainsi que les améliorations futures.

Pour rappel, lors de la première session du Conseil d'Administration, tenue le 16 septembre 2016, AMSSNuR avait présenté sa charte stratégique et sa feuille de route 2017/2021 avec sept objectifs majeurs visant à :

1. Mettre à niveau le cadre réglementaire national de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques ;
2. Renforcer le niveau de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques au niveau de toutes les installations et activités utilisant des sources de rayonnements ionisants ;
3. Mettre en œuvre le système national de sécurité nucléaire et le plan national d'intervention d'urgence nucléaire ou radiologique ;
4. Etablir une politique de communication transparente et fiable ;

5. Développer et maintenir les capacités humaines, organisationnelles et de gouvernance ;
6. Développer et renforcer la coopération régionale et internationale ;
7. Assurer une veille sur les expériences internationales dans les domaines de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

AMSSNuR a initié la préparation d'un nouveau plan pour la période 2022/2026, qui devrait confirmer :

- La montée en puissance de sa gouvernance en adoptant les bonnes pratiques internationales ainsi que les normes et les orientations de l'AIEA en matière de culture et leadership en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques et en se conformant aux dispositions des instruments internationaux ;
- Le renforcement de son positionnement au niveau national et régional en Afrique, et,
- Sa volonté de capitaliser les expériences de la première phase de développement en termes de mise en œuvre des différentes politiques et stratégies.

FAITS MARQUANTS

Le Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique, observateur lors de la 65ème Conférence Générale de l'AIEA



Le Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique (FNRBA) vient d'obtenir le statut d'Observateur à la 65ème session ordinaire de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), qui rassemble les représentants des États Membres, pour examiner et approuver le budget de l'AIEA et statuer sur d'autres questions soulevées par le Conseil des gouverneurs, le Directeur général et les États Membres. Ce statut d'Observateur a été obtenu sur la base du rôle de ce Forum dans l'amélioration, le renforcement et l'harmonisation de la radioprotection, de l'infrastructure réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et de la culture de sécurité parmi les États membres africains.

En plus du FNRBA, trois autres organisations intergouvernementales ont également obtenu le même statut à savoir : la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE), le Forum international de l'énergie (IEF) et l'Union interparlementaire (UIP).

Il est à noter que le FNRBA a été créé en 2009 en tant que groupe de travail, et que depuis l'élection du Royaume du Maroc à sa présidence septembre 2019, en la personne de Dr Khammar Mrabit, ledit Forum a été reconnu en tant qu'organisation régionale intergouvernementale dotée d'une charte adoptée au plus haut niveau du gouvernement et ayant pour objectif principal de mettre en place des infrastructures réglementaires efficaces et durables avec des résultats tangibles et un impact positif sur la protection de l'Homme, de la société et de l'environnement.

L'élection de Dr Mrabit à la tête de ce réseau confirme la confiance des pays africains dans le modèle réglementaire adopté par notre Royaume, dans les capacités nationales ainsi que dans les infrastructures, les organismes d'éducation et de formation et dans ceux chargés du support à l'autorité de sûreté et de sécurité

Depuis le début de son mandat de présidence, Dr Mrabit a veillé à l'instauration de la parité homme/femme. Aussi, une haute priorité a été accordée à la promotion de la sûreté et la sécurité nucléaires parmi les jeunes africains, professionnels du domaine.

Suite à l'obtention du statut d'Observateur à la 65ème session ordinaire de la Conférence Générale de l'AIEA, Dr Mrabit a affirmé que cette reconnaissance est très appréciée et confirme la contribution et le professionnalisme du FNRBA, ce qui aidera considérablement les États Membres africains de l'AIEA à renforcer davantage la sûreté et la sécurité dans le continent africain.

FAITS MARQUANTS

AMSSNuR, Centre Collaborateur de l'AIEA pour le renforcement des capacités en matière de sécurité nucléaire



Le 23 juin 2021, l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a été désignée comme premier Centre Collaborateur en Afrique de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) pour le renforcement des capacités en matière de sécurité nucléaire pour quatre ans (2021 à 2025). Ce centre a pour objectifs de :

- Assister les États membres dans l'élaboration du cadre réglementaire relatif à la sécurité nucléaire de leurs pays respectifs ;
- Développer les capacités nationales et régionales, notamment africaines ;
- Renforcer la coopération régionale et internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Un Centre Collaborateur de l'AIEA peut être une institution, un département ou un laboratoire d'un État membre de l'AIEA, désigné par l'AIEA. Il vise à appuyer les activités programmées de l'AIEA par la mise en œuvre d'un plan d'action convenu avec la ou les divisions compétentes de l'AIEA. L'Accord entre l'AIEA et le Centre Collaborateur est un document juridiquement contraignant signé par les deux parties, et contient, entre autres, leurs engagements, la durée de la désignation, les objectifs, les activités et les résultats escomptés énoncés dans le plan d'action.

À ce titre, il importe de souligner qu'AMSSNuR a contribué activement au renforcement des capacités... [Lire plus](#)

FLASH REGLEMENTATION



FLASH REGLEMENTATION

9ème réunion du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (CCR) - 4 février 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2021 visant la mise à niveau du cadre réglementaire, l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé le 4 février 2021, à Rabat, la 9^{ème} réunion plénière du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (CCR), dont l'ordre du jour a porté sur la présentation, la discussion et l'approbation technique d'un projet décret, de quatre projets d'arrêtés et de trois projets de prescriptions techniques.

Dans son mot d'ouverture, Dr Khammar Mrabit, Directeur Général d'AMSSNuR, a renouvelé ses remerciements au Chef du Gouvernement et aux membres du Conseil d'Administration pour l'intérêt qu'ils accordent à l'accélération du chantier réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques. Dr Mrabit a également félicité les membres des groupes de travail pour leurs précieuses remarques et leurs commentaires ainsi que pour l'adoption de l'approche participative pour l'élaboration des projets des textes.

En effet, cette réunion du CCR, à laquelle ont assisté 32 représentants des départements ministériels, des organismes et des organisations professionnelles concernés, s'est inscrite dans le cadre de la démarche de concertation et de la feuille de route mises en place par AMSSNuR pour l'élaboration et la soumission au Chef du Gouvernement de tous les textes réglementaires nécessaires à la mise en application de la loi n°142-12.

Ainsi, au cours des trois dernières années, 23 projets de textes réglementaires- dont 10 projets de décrets, 7 projets d'arrêtés et 6 projets de prescriptions techniques – ont été élaborés, validés par ce Comité, puis soumis au Chef du Gouvernement pour approbation. Ces projets de textes réglementaires ont été validés par des experts internationaux de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et de l'Union Européenne, afin de s'assurer de leur compatibilité avec les normes et les engagements internationaux en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques auxquels notre pays a souscrit.

FLASH REGLEMENTATION

1.Projet de décret relatif aux modalités techniques des inspections des activités, installations et sources de rayonnements ionisants y associées ;

2.Projet d'arrêté portant liste des informations minimales devant accompagner les résultats de mesures réalisées dans le cadre du programme national de surveillance radiologique de l'environnement ;

3.Projet de prescriptions techniques relatives aux niveaux de référence du radon dans les lieux recevant des membres du public ;

4.Projet de prescriptions techniques relatives au zonage radiologique ;

5.Projet de prescriptions techniques relatives aux critères de définition des expositions incidentelles ou accidentelles susceptibles de porter atteinte à la santé des patients ainsi que les modalités de leur déclaration ;

6.Projet d'arrêté se rapportant à la sûreté des modifications des réacteurs de recherche ;

7.Projet d'arrêté se rapportant aux critères et modalités de déclaration des événements significatifs, applicables aux réacteurs de recherche ;

8.Projet d'arrêté fixant le contenu du plan d'urgence interne pour chaque catégorie de préparation aux situations d'urgence.

**8 textes réglementaires
examinés durant la 9^{ème}
réunion CCR**

FLASH REGLEMENTATION

10ème réunion du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (CCR) - 8 avril 2021

l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé le 8 avril 2021, à Rabat, la 10ème réunion plénière du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (CCR), dont l'ordre du jour a porté sur la présentation, la discussion et l'approbation technique d'un projet de décret, de quatre projets d'arrêtés, de sept projets de prescriptions techniques et de deux projets de règlements techniques.

Des représentants des départements ministériels, des organismes et des organisations professionnelles concernés ont participé à cette réunion d'approbation technique de douze projets de textes réglementaires qui s'inscrit dans l'approche concertée, participative et transparente qu'AMSSNuR a adoptée pour l'élaboration et la révision des dits textes régissant les champs de la sûreté et de la sécurité et des garanties nucléaires, conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°142-12.

Enfin, Dr Khammar Mrabit, Directeur Général d'AMSSNuR a salué les efforts de toutes les parties prenantes pour leur implication, leur engagement et leur contribution à l'élaboration des textes réglementaires dans le cadre des groupes de travail thématiques, et a rappelé l'importance du chantier de mise à niveau du cadre réglementaire pour la protection de l'Homme, de la société et de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants.

FLASH REGLEMENTATION

1. Projet de décret relatif au régime d'autorisation d'importation, d'exportation et de transit des matières nucléaires, de matériels et d'une technologie connexe ;
2. Projet d'arrêté relatif aux normes de conception, d'aménagement et d'équipement des locaux destinés à abriter des sources utilisées à des fins médicales ;
3. Projet d'arrêté relatif au contenu et la forme du plan de déclassement applicable aux installations de catégorie I ;
4. Projet d'arrêté portant sur l'estimation de la dose efficace et de la dose équivalente ;
5. Projet d'arrêté relatif au contenu et la forme du plan de classement applicable aux installations de catégorie I ;
6. Projet de prescriptions techniques relatives aux modalités de sortie des patients bénéficiant d'un traitement au moyen de radionucléides ;
7. Projet de prescriptions techniques relatives à l'évaluation de l'exposition du public et des travailleurs due aux rejets d'effluents radioactifs ;
8. Projet de prescriptions techniques relatives à la grille des catégories d'agrément des laboratoires de mesure de la radioactivité dans l'environnement ;
9. Projet de prescriptions techniques relatives au programme de radioprotection applicable aux réacteurs de recherche ;
10. Projet de prescriptions techniques relatives aux limites et conditions d'exploitation OLC applicable aux réacteurs de recherche ;
11. Projet de règlement technique relatif au système de Gestion Intégré applicable aux installations de catégorie I ;
12. Projet de règlement technique relatif à la sûreté du transport des matières radioactives.

12 **textes**
réglementaires
examinés durant la
10^{ème} réunion CCR

11ème réunion du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (CCR) - 15 juin 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2021 visant la mise à niveau du cadre réglementaire, l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé le 15 juin 2021, à Rabat, la 11ème réunion plénière du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (CCR), dont l'ordre du jour a porté sur la présentation, la discussion et l'approbation technique de deux projets de décrets, trois projets d'arrêtés et sept projets de prescriptions techniques.

Cette onzième réunion du CCR, à laquelle ont participé plus de trente représentants des départements ministériels, des organismes et des organisations professionnelles concernés, s'inscrit dans le cadre de la démarche de concertation et de la feuille de route mises en place par AMSSNuR pour l'élaboration et la soumission au Chef du Gouvernement de tous les textes réglementaires nécessaires à la mise en application de la loi n°142-12.

A signaler qu'à l'issue des efforts fournis au sein du CCR, AMSSNuR a pu élaborer soumettre aux autorités compétentes 15 projets de décrets dont un a déjà été publié au bulletin officiel en février 2021.

Par ailleurs, pour assurer leur pleine application, ces projets de décrets ont été complétés et déclinés en 19 projets d'arrêtés ainsi que 22 prescriptions et règlements techniques.

Aussi, pour guider les exploitants à mettre en œuvre et respecter les dispositions prévues par ces textes, AMSSNuR prévoit l'élaboration d'une trentaine de guides, dont certains sont déjà en phase avancée et ce, en respectant la hiérarchisation des textes réglementaires d'application de la loi n° 142-12.

1. Projet de décret relatif aux autorisations d'extraction et de traitement des minerais radioactifs ;
2. Projet de décret relatif à la protection physique des matières nucléaires et des installations et activités associées ;
3. Projet d'arrêté relatif aux modalités de transmission des résultats de la surveillance dosimétriques individuelle ;
4. Projet d'arrêté sur le contenu et la forme du rapport définitif de sûreté des réacteurs de recherche ;
5. Projet d'arrêté relatif aux contrôles techniques de radioprotection et contrôles de l'efficacité des moyens techniques de radioprotection ainsi que les modalités de réalisation de ces contrôles ;
6. Projet de prescriptions techniques relatives au contenu minimal du rapport annuel des organismes techniques agréés pour la mesure de l'activité volumique du radon dans l'air ;
7. Projet des prescriptions relatives à la maintenance et au contrôle qualité des appareils ou sources rayonnements ionisants utilisées à des fins médicales ;
8. Projet des prescriptions techniques se rapportant au programme de maintenance des réacteurs de recherche ;
9. Projet des prescriptions techniques se rapportant au programme de la gestion du vieillissement des réacteurs de recherche ;
10. Projet des prescriptions techniques se rapportant à l'approche déterministe de sûreté des réacteurs de recherche ;
11. Projet des prescriptions techniques sur la protection physique des installations nucléaires et des matières nucléaires en utilisation et en entreposage ;
12. Projet des prescriptions techniques sur la protection physique des matières nucléaires en cours du transport.

**12 textes
réglementaires
examinés durant la
11^{ème} réunion CCR**

STRATEGIE DE FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES



STRATEGIE DE FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Présentation de l'étude de stratégie de formation

Dans le cadre du renforcement des capacités nationales en sûreté et sécurité et d'accompagnement du secteur nucléaire et radiologique, en termes de préparation des ressources humaines et des compétences nécessaires aux utilisations sûres et sécurisées des sources de rayonnements ionisants dans les domaines de la santé, l'industrie, les mines, l'agriculture, le transport, la recherche et l'enseignement supérieur, AMSSNuR a élaboré en 2019 une étude de stratégie de formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques.

A l'issue de l'étude de stratégie nationale de la formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, dont les résultats ont été présentés lors de la 4ème session du Conseil d'Administration, AMSSNuR estime le nombre de personnes à former ou à qualifier à plus de 13 000.

Dans son approche, en sa qualité d'autorité réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques chargée de fournir des conseils et d'apporter un appui à l'Etat, AMSSNuR s'est appuyée sur :

Les orientations royales en matière de formation professionnelle et de développement des compétences dans tous les domaines socio-économiques et s'est inspirée des expériences de stratégie de formation adoptées par d'autres secteurs, notamment ceux de l'automobile, des énergies renouvelables et de la formation professionnelle.



les recommandations de l'AIEA en ce qui concerne la formation théorique et pratique en sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques et les bonnes pratiques internationales dans ce domaine.

STRATEGIE DE FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Mise en œuvre de l'étude de stratégie de formation

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la coopération régionale en Afrique, cette étude prévoit la formation de plus de 300 personnes par an et ce, dans le cadre des relations établies avec le FNRBA, AFRA, AIEA, UE, et bilatérales.

Principaux résultats de l'étude de stratégie de formation

Nouveaux Besoins :

11 300 Personnes à former :

- 82 % Opérateurs Qualifiés
- 12 % PCR
- 2 % Radiophysiciens
- 3% Organismes de Sécurité

Profils Existants :

1 500 Personnes à former :

- 80 % secteur médical
- 15 % secteur de l'industrie
- 5 % Recherche & Enseignement

Besoins Africains :

1 500 Personnes à former

STRATEGIE DE FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Avec le Pôle DGSN/DGST

Pour répondre aux différents besoins identifiés et qui restent à consolider davantage en vue de couvrir les programmes de sensibilisation à tous les niveaux de la police nationale et de donner, aussi, aux Agents d'autorité un minimum d'information sur les risques associés aux sources de rayonnements ionisants, AMSSNuR a mis en place un cadre de coopération avec pôle Direction Générale de la Sûreté Nationale/Direction Générale de la Surveillance des Territoires.



Avec l'Institut de Criminalistique de la Gendarmerie Royale

AMSSNuR a procédé à la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut de Criminalistique de la Gendarmerie Royale (ICGR) visant la mise en place des programmes de formation professionnelle, initiale et continue, dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques.

Inscrits dans le cadre du renforcement des capacités nationales en sûreté et sécurité et d'accompagnement des autorités de sécurité en termes de préparation des ressources humaines et des compétences nécessaires aux contrôles et aux interventions d'urgence nucléaire ou radiologique, les programmes identifiés porteront sur la sensibilisation et la formation des premiers intervenants, les techniciens spécialisés (scène de crime radiologique), les experts de laboratoires en criminalistique nucléaire et les responsables de la gestion des situations d'urgence.



STRATEGIE DE FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Dans ce cadre, AMSSNuR a initié un programme de sensibilisation en organisant une conférence sur son rôle et ses missions dans les domaines de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques également la gestion des situations d'urgence au profit d'une centaine d'officiers de l'Ecole Royale des Officiers de la Gendarmerie Royale, à Ain Harouda, Casablanca.

En marge de cette rencontre, d'autres évènements de formation et de sensibilisation ont été arrêtés en relation avec les Centres de Formation de la Gendarmerie Royale à Benslimane, Benguerir et Marrakech lesquels sont inscrits au plan d'action 2021/2022.

Pour accompagner ces actions de communication et de formation, AMSSNuR compte élaborer, en langues arabe et française, des prospectus et des brochures explicatives à mettre à la disposition des Agents des Autorités de sécurité.



Avec la Direction Générale de la Protection Civile

A l'instar du pole DGSN/DGST et l'ICGR, AMSSNuR a entamé des discussions avec la Direction Générale de la Protection Civile pour mettre en place un cadre de coopération pour couvrir des programmes de formation spécifiques.

Dans ce cadre, plusieurs réunions en présentiel et à distance ont été organisées en 2021 pour préparer un projet de convention qui est en attente de finalisation et validation par la DGPC.



Avec les Forces Armées Royales

Poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de formation, une réunion a eu lieu, en mai 2021, au siège d'AMSSNuR avec les représentants des Forces Armées Royales et qui a abouti à l'identification des champs à mettre dans le projet de convention qui liera les deux institutions.

STRATEGIE DE FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Avec la sphère Universitaire

En relation avec la sphère universitaire, AMSSNuR a signé quatre conventions de partenariat, avec :



L'Université Ibn Tofail de Kénitra.

L'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès.



L'Université Hassan Premier de Settat.



L'Université Internationale de Rabat.



En marge de la signature des conventions avec les Universités, AMSSNuR a organisé des conférences de sensibilisation des corps professoral et des étudiants portant sur ses activités et ses réalisations au niveau national, régional et international.

STRATEGIE DE FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

A cet effet, une série de séminaires d'information au profit des étudiants et du corps enseignant des universités (Kénitra, Fès et Settat) ont été organisés et ont été consacrés à :

- Communiquer sur les missions d'AMSSNuR, ses fonctions et ses ambitions en tant qu'autorité chargée de la protection de l'Homme, de la Société et de l'Environnement contre les effets des rayonnements ionisants ;
- Informar le public cible sur les processus réglementaires et les aspects relatifs à la sûreté et la sécurité des activités et installations autorisées ;
- Développer les compétences en rapport avec la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques ;
- Promouvoir la culture de sûreté et de sécurité.

Dans ce cadre, AMSSNuR a incité les Professeurs chargés des filières de Masters ou Licences de revoir les programmes à la lumière des nouvelles exigences réglementaires liées à la formation et la qualification en radioprotection.



D'autres conventions sont en cours de préparation notamment avec les Universités de Rabat, Casablanca et Oujda.

L'ensemble de ces conventions couvriront des programmes de formation académique initiale des étudiants, la formation des formateurs, la veille scientifique et réglementaire et la coopération régionale et internationale.

Outre les actions citées ci-dessus et qui ont abouti à la signature de conventions de partenariat, il y a lieu de souligner les efforts fournis par AMSSNuR pour répondre à d'autres besoins provenant notamment des départements et institutions ci-après.



STRATEGIE DE FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Avec le MENFPESRS

Dans le cadre des consultations entamées en mai 2020, un projet de convention a été élaboré en concertation avec le département de la formation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENFPESRS), du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement (MEME) et du Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN) pour la mise en œuvre de deux programmes prioritaires portant sur :

1. La formation initiale de niveau bac plus deux années (Technicien Spécialisé en Radioprotection) ;
2. La formation continue dans les domaines de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques.

La mise en œuvre de ces deux programmes permettra de répondre, d'une manière progressive, aux besoins en formation professionnelle nécessaires aux secteurs médical et industriel estimés à plus de 500 personnes dans les cinq années à venir.

Avec le Ministère de la Santé

Compte tenu de la nature des besoins en formation identifiés, dont plus de 80 % relève du secteur médical, AMSSNuR a pris contact avec la Direction des Ressources Humaines du ministère de la Santé en vue de l'associer à la mise en œuvre de la stratégie de formation.

Dans ce cadre, un Groupe de Travail mixte a été mis en place pour étudier les possibilités de coopération bilatérale entre AMSSNuR et le ministère de la Santé tout en intégrant les

programmes identifiés dans le cadre la stratégie de formation et de renforcement des compétences à l'horizon 2025 dont dispose ce ministère.

Compte tenu des exigences réglementaires en matière de formation et qualification en radioprotection, préparées par AMSSNuR en concertation avec l'ensemble des parties nationales concernées, le Groupe de Travail a procédé à l'adaptation des descriptifs des modules de formation de l'option de radiologie délivrée par les ISPITS régionaux et des centres de formation des techniciens de la santé relevant du ministère de la santé.

Le Groupe de Travail a procédé aussi à l'élaboration d'un projet de convention bilatérale qui fixe les modalités de coopération du ministère de la santé et AMSSNuR et définit le cadre de partenariat visant le développement et le maintien des compétences en radioprotection.

Par ailleurs, une réunion virtuelle avec la Direction des Ressources Humaines – Ministère de la Santé, les Directeurs des ISPIST de Rabat, Casablanca, Fès, Tétouan, Marrakech, Agadir et Béni-Mellal a été organisée en décembre 2020.

Les programmes identifiés permettraient de répondre aux besoins spécifiques du ministère de la Santé et également des autres opérateurs du secteur.

Outre ces besoins estimés à plus d'un millier de personnes, les deux parties ont convenu de créer des synergies pour répondre aux besoins des pays africains amis.

STRATEGIE DE FORMATION EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Plan d'action 2021/2022

Conformément aux recommandations de l'étude de stratégie de formation et compte tenu des démarches entreprises avec les départements, les organismes et les universités concernés, AMSSNuR veillera sur :

1

La mise en œuvre des mécanismes de mise en œuvre des programmes de formation et de sensibilisation identifiés et l'évaluation de leur performance et leur efficacité ;

2

La mise en place des structures de gouvernance par convention ;

3

La valorisation des travaux réalisés au niveau régional et international notamment vis-à-vis de l'AIEA, le FRNBA, AFRA, l'UE/CE et autres ;

4

L'élargissement des consultations aux autres départements et organismes concernés (Administration des Douanes et Impôts Indirects, ...) par la formation en SSNR ;

5

Mettre en place des mécanismes de reconnaissance des qualifications pour chaque catégorie d'emploi concernée par des pratiques spécifiques ou des situations d'intervention ;

6

Mettre en place un système d'agrément et de reconnaissance des organismes chargés de la formation en radioprotection.

WEBINAIRES



WEBINAIRES

AMSSNuR a organisé un atelier sur l'optimisation de l'exposition médicale en collaboration avec la Commission Européenne

26 janvier 2021

POUR S'INSCRIRE

Scannez le code QR



ou accédez au lien suivant :
<https://bit.ly/2XZXdey>



WEBINAIRE

Atelier sur l'optimisation de l'exposition médicale



organisé par l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques en coopération avec la Commission Européenne

**25 & 26 janvier 2021
de 9h00 à 17h00**

Pour plus d'informations, contactez :

 communication@amssnur.org.ma

 06 66 80 21 53 / 06 66 28 80 45

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de coopération de l'Union Européenne (UE) avec l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) portant sur le développement de ses capacités et le renforcement du cadre réglementaire national de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, AMSSNuR a organisé, en collaboration avec la Commission Européenne, un atelier virtuel sur l'optimisation de l'exposition médicale les 25 et 26 janvier 2021.

Animé par des experts nationaux et internationaux, cet atelier, prévu initialement en présentiel en 2020, a été reporté à cause de la Covid-19. Il a eu pour objectif de fournir aux participants une compréhension des exigences réglementaires en matière d'optimisation de l'exposition médicale dans les domaines de la radiologie, de la radiothérapie et de la médecine nucléaire.

Lors de cet atelier, auquel une cinquantaine d'experts et de professionnels nationaux du secteur médical ont pris part, des présentations ont porté sur les meilleures pratiques internationales, sur la radioprotection du patient, notamment l'optimisation des doses en radiothérapie, en médecine nucléaire et en radiologie conventionnelle et interventionnelle. D'autres discussions ont porté sur l'utilisation des niveaux de références diagnostiques comme outil d'optimisation des doses lors d'actes diagnostiques, sur le système d'assurance qualité, le contrôle qualité des dispositifs médicaux, les exigences en matière de formation des professionnels de santé intervenant dans les actes médicaux mettant en œuvre les rayonnements ionisants, et sur les différents systèmes de contrôles dosimétriques.

[Lire plus](#)

WEBINAIRES

Le Directeur Général d'AMSSNuR préside un webinaire de l'AIEA sur les urgences déclenchées par des événements de sécurité nucléaire

25 février 2021



Dr Khammar Mrabit, Directeur Général de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR), a présidé, le 25 février 2021, un webinaire sur les urgences déclenchées par des événements de sécurité nucléaire, organisé par le Centre des Incidents et des Urgences de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), pour le partage d'informations et l'échange d'expériences sur la préparation aux situations d'urgence et les dispositions d'intervention en cas d'événements de sécurité nucléaire.

Ce webinaire, auquel plus de 400 personnes se sont enregistrées, a été tenu en langue arabe, l'une des six langues officielles du système des Nations Unies. Il a été ouvert par Dr Mrabit, qui a rappelé l'importance de l'organisation de plus en plus d'événements

en arabe par l'AIEA, qui représente un grand avantage pour les pays arabophones, non seulement parce que les documents présentés sont plus faciles à comprendre, mais aussi parce que les sujets sont pertinents pour la région. Dr Mrabit a également manifesté sa volonté de renforcer la coopération d'AMSSNuR avec l'AIEA afin d'aider les États membres arabophones de l'AIEA à améliorer leurs capacités de préparation et de réponse en cas de situations d'urgence nucléaires ou radiologiques.

En outre, une multitude de thématiques ont été abordées lors de cet événement virtuel dont la sensibilisation aux aspects liés à la sécurité nucléaire dans le cadre des prescriptions générales de sûreté n° GSR Part 7... [Lire plus](#)

WEBINAIRES

AMSSNuR organise un webinaire sur la protection de l'environnement : le rôle et les responsabilités des acteurs concernés

29 avril 2021



Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de communication hors média, l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé, le 29 avril 2021, un webinaire sur la thématique de la protection de l'environnement : le rôle et les responsabilités des acteurs concernés, une rencontre en ligne destinée à la communauté des professionnels et des spécialistes de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques et de la protection de l'environnement.

Premier d'une série de webinaires thématiques prévus par AMSSNuR, cet événement avait pour objectif de présenter le cadre institutionnel et réglementaire national dans le domaine de la protection de l'environnement et de mettre en exergue

les efforts consentis par le département ministériel concerné, par AMSSNuR pour le volet protection radiologique, par les opérateurs et par des experts internationaux dans ce domaine.

Dans son allocution d'ouverture, Dr Khammar Mrabit, Directeur Général d'AMSSNuR, qui a présidé le webinaire, a exposé les réalisations d'AMSSNuR dans le cadre de son plan stratégique 2017-2021. Il a rappelé qu'AMSSNuR a mis en place une stratégie nationale de surveillance radiologique de l'environnement, qu'elle concrétise en collaboration avec d'autres acteurs impliqués afin d'assurer un suivi des niveaux de radioactivité dans l'environnement et, de ce fait, contrer de manière adéquate toute élévation anormale de ces niveaux. [Lire plus](#)

CONCLUSION

L'année 2021 est une année importante dans le cycle de développement d'AMSSNuR, elle est marqué par l'achèvement du plan stratégique 2017-2021 et la préparation du plan stratégique 2022-2026.

Durant le premier semestre de cette année, AMSSNuR a démontré, sa résilience sur le plan national et international en tant qu'autorité de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques engagée.

Dans l'optique d'accompagner les universités marocaines au niveau de la formation en Sûreté et Sécurité Nucléaires et Radiologiques (SSNR), ainsi que les professionnels concernés, AMSSNuR a élaboré une étude de stratégie de formation visant à déterminer l'effectif et les profils à former dans les métiers liés à la SSNR.

A l'issue de cette étude, AMSSNuR a signé des conventions avec différents organismes et universités nationaux, et a mis en place des actions de sensibilisation et de formation au profit des publics concernés. Consciente de l'importance de la formation dans l'application des exigences réglementaires, AMSSNuR n'épargne aucun effort pour assister les parties concernées et leur apporter l'expertise et le soutien nécessaires à l'amélioration de leurs offres en matière de formation en SSNR.





امسنور
AMSSNuR

7, Angle Rues Moulay Hfid et Abou Jaad, Hassan
B.P.1306 R.P. Rabat

www.amssnur.org.ma

Tél. : +212 5 37 73 71 16

Email : communication@amssnur.org.ma

 @amssnour  @amssnur  @amssnur